6211-04-004

Depuis quelques années, on parle du projet Rabaska. Ma compréhension du projet est qu'il s'agit d'importer du gaz naturel liquéfié, à bord de bateaux nommés « méthanier » jusqu'à des installations méthanières qui seront situées à l'est de la ville de Lévis. C'est à même ces installations que le gaz liquéfié sera stocké, puis regazéifié et, par la suite, expédié sur les marchés par gazoduc. Des installations, somme toute, fort simples.

Mais ce n'est pas parce que le processus opérationnel est simple qu'il ne recèle pas, pour autant, une dimension innovante. En effet, le gaz naturel liquéfié comporte une technologie que le Québec aurait avantage à maîtriser, pour développer une expertise exportable à l'étranger. À cela, il faut ajouter que pourrait en émerger de la formation dans nos institutions collégiales et universitaires.

En matière de création d'emplois, on parle de 3 500 jobs en trois ans. De plus, les soustraitants verront leurs propres activités consolidées.

Avec des entrées de taxes de près 10 M \$ annuellement pour la ville de Lévis, on peut penser que cette dernière pourrait utiliser ces fonds à différentes fins. Par exemple, Lévis pourrait décider d'en affecter une partie pour accentuer la promotion économique de son territoire. De plus, on parle d'implanter un centre des congrès, une infrastructure à laquelle la ville devra contribuer au financement. Encore là, elle aurait la marge de manœuvre pour agir sans alourdir le fardeau fiscal des Lévisiens ou, du moins, contenir au maximum d'éventuelles hausses de taxes. Finalement, il deviendrait davantage possible pour Lévis d'accélérer le développement de ses infrastructures de loisirs.

Mais alors que ce projet nous semble générateur pour le développement socio-économique de Lévis, une minorité s'y oppose, maintenant la majorité en otage. Cela se fait en bonne partie, parce que ces derniers se voient privilégiés par les journaux. Ce groupuscule de personnes n'a jamais, en fait, à se justifier face aux médias. Un phénomène donc bien étrange et qui va jusqu'à entendre Bernard Derome, du Téléjournal de Radio-Canada, mentionner que Rabaska est un projet « très très contesté ». Pour moi, un projet très très contesté, c'est un projet dont le milieu ne veut pas. Et si le milieu n'en veut pas, c'est que la majorité s'est prononcée en ce sens. Or, les derniers sondages démontrent clairement qu'à Lévis, la majorité de la population se dit favorable à l'implantation de Rabaska. Alors, pourquoi Bernard Derome affirme-t-il cela? Il en résulte un effet d'entraînement chez les politiciens, entre autres, le tout se traduisant par la langue de bois et des propos on ne peut plus évasifs.

Mais, que craignent-ils au fait ces opposants? Leurs arguments semblent tenir à deux facteurs. D'abord, Rabaska créera de la pollution auditive et visuelle. En second lieu, les opérations de Rabaska pourraient créer une explosion. D'où la notion de dangerosité.

Pour ce qui concerne la pollution tant visuelle qu'auditive, un processus de questionnement a eu lieu avant les audiences du BAPE, au cours duquel toutes les questions à ce sujet ont été abordées et réglées à la satisfaction des différents ministères impliqués. On parle tout de même d'une vingtaine de ministères provinciaux et fédéraux. Et si ces questions n'avaient pas été réglées, le ministère de l'Environnement n'aurait pu émettre de certificat de recevabilité, une étape obligatoire pour que les audiences du BAPE soient tenues. Pour ce qui concerne la dangerosité, toute ambiguïté a dû être levée par le promoteur, pour la même raison que ci-haut mentionnée.

Voilà pourquoi je me déclare favorable au démarrage de Rabaska à Lévis.

Sylvain Martineau

Ayelun